

Appel pour la santé mentale

Faisons de la santé mentale
une priorité gouvernementale en 2018



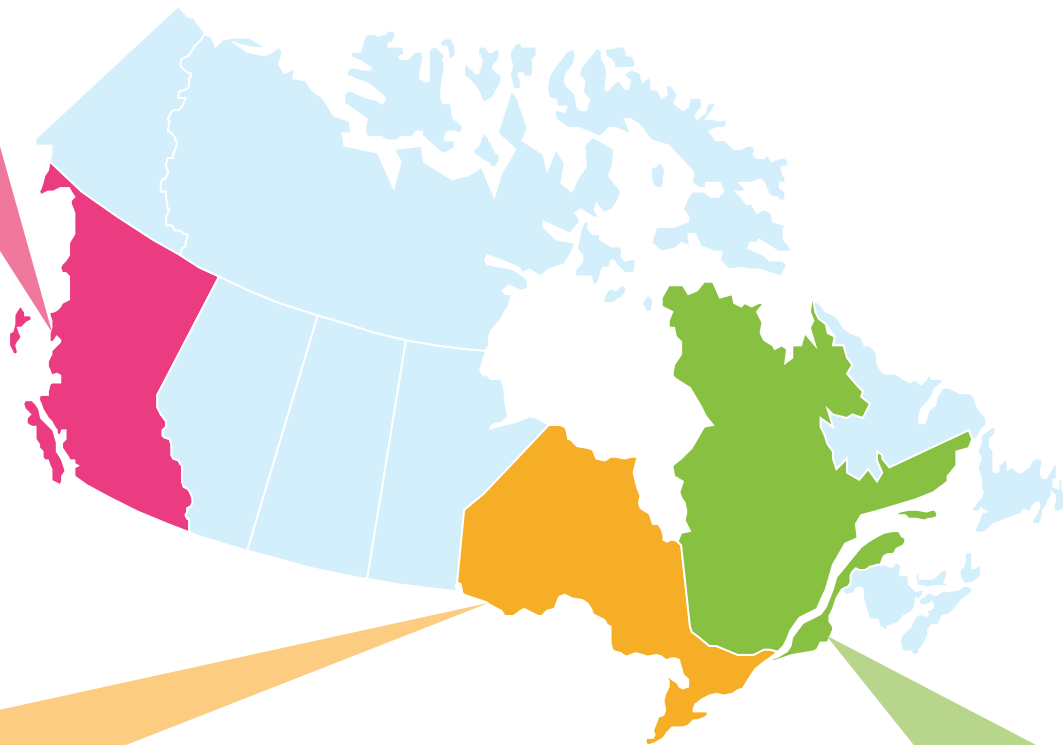
COSME

Réseau communautaire
en santé mentale

En campagne électorale, doit-on parler de santé mentale ?

En Colombie-Britannique

Donnant suite à ses engagements électoraux, le gouvernement de la Colombie-Britannique a fait de la santé mentale une priorité en nommant en 2017 une ministre responsable de la Santé mentale et des Dépendances.



En Ontario

Lors des récentes élections provinciales en Ontario, tous les partis ont fait de la santé mentale un sujet d'engagement pour le développement de services et le rehaussement des budgets. Pour sa part, le Parti conservateur élu s'est engagé à investir 1,9 milliard de dollars dans les soins en santé mentale et en dépendances au cours des dix prochaines années.

Au Québec

Malgré l'importance des besoins non comblés en santé mentale, le sujet est rarement abordé lors des campagnes électorales du Québec. N'étant liés par aucun engagement, les gouvernements élus ont laissé perdurer l'insuffisance des ressources consacrées à la santé mentale.

Avec pour résultat que le Commissaire à la santé et au bien-être et la Protectrice du citoyen ont déploré les sérieuses défaillances du système de santé et de services sociaux à l'égard de la condition des personnes qui vivent des problèmes de santé mentale.

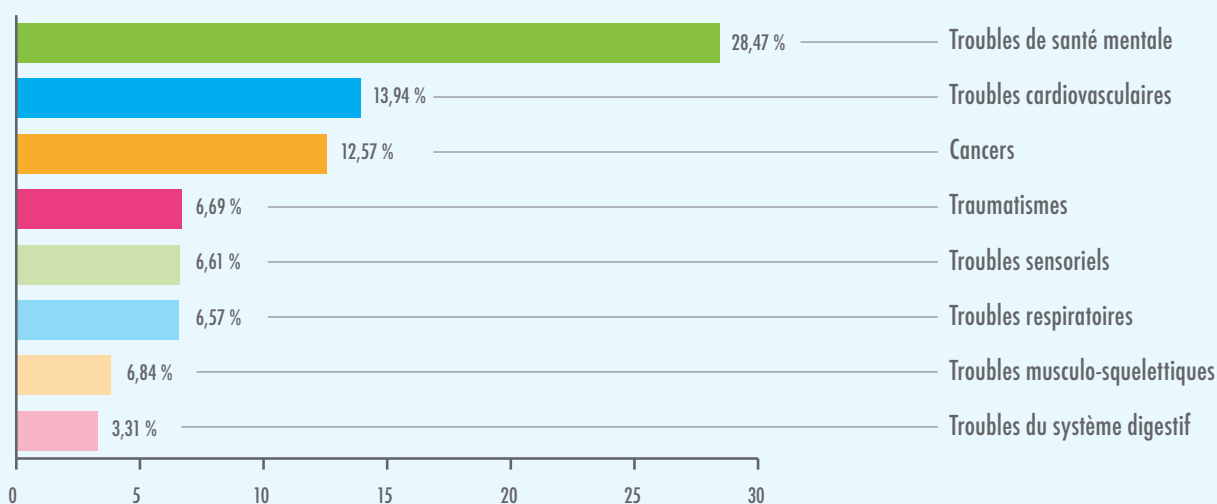
Les constats

Les problèmes de santé mentale, un véritable enjeu de société

- 5 % de la population mondiale en âge de travailler sont atteints d'un important problème de santé mentale.
- 15 % vivent avec une condition moins sévère mais qui occasionne de la détresse et des problèmes d'adaptation importants.
- Pour la majorité des personnes ayant des troubles mentaux graves, l'aide sociale est généralement la seule source de revenus, étant donné que de 80 à 90 % d'entre elles sont sans emploi.
- L'espérance de vie des personnes atteintes de troubles graves de santé mentale est inférieure en moyenne de 20 ans à celle rencontrée dans la population générale. Cette mortalité prématurée s'explique principalement par des problèmes de santé physique, en lien avec de mauvaises conditions de vie.
- Les problèmes de santé mentale sont en croissance chez les travailleuses et les travailleurs et sont maintenant la première source d'absence du travail. Au cours de 2017, 17 % des Canadiens en emploi se sont absents du travail pour un problème de santé mentale.
- Avec plus de 1000 décès chaque année, le Québec figure parmi les provinces qui présentent les taux de suicide les plus élevés au Canada.
- Les troubles de santé mentale provoquent davantage de pertes d'années en bonne santé que les troubles cardiovasculaires et les cancers mis ensemble.

Principales catégories de morbidités (échelle DALY)

DALY (Disability-Adjusted-Life-Year) mesure les années perdues en raison de maladie, incapacité et mortalité précoce.



Sources: OMS et National Institute of Mental Health, US Gov.

Le budget québécois néglige la santé mentale

Le budget consacré à la santé mentale ne totalise que 6 % des dépenses de programme du ministère de la Santé et des Services sociaux. Il s'agit d'un pourcentage très insuffisant considérant l'état des besoins et les recommandations des organismes internationaux.

Dans le dernier budget québécois, le programme de la santé mentale est en recul avec une croissance de 3,51 %, qui est inférieure à celle de l'ensemble du réseau de la santé et des services sociaux lequel reçoit 4,78 % d'augmentation.

Une priorité pour l'OMS et l'OCDE

Les problèmes de santé mentale étant la première source d'incapacités, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) demandent aux gouvernements de faire de la santé mentale une priorité.

S'inspirant des appels de l'OMS et de l'OCDE et en investissant dans la santé mentale, le Québec peut améliorer les conditions de vie de la population et en retirer des bénéfices sociaux et économiques significatifs. Dans le même sens, le Québec peut diminuer la présence des problèmes de santé mentale en améliorant les conditions de vie et en réduisant la pauvreté parmi sa population.

Des liens importants entre santé mentale et pauvreté

Les liens entre la santé mentale et la pauvreté sont rarement reconnus dans les analyses et plans d'action du gouvernement québécois.

Les problèmes de santé mentale constituent une source très importante du recours à l'aide sociale au Québec.

Parmi les personnes recevant un soutien au revenu pour raison médicale, le groupe le plus nombreux est celui des 54 799 personnes ayant des troubles de santé mentale.

L'OMS rappelle que les troubles mentaux font souvent sombrer les individus et leur famille dans la pauvreté. Les personnes atteintes de troubles mentaux se retrouvent beaucoup plus fréquemment sans logement que la population générale et sont plus souvent incarcérées à tort, ce qui accroît encore leur marginalisation et leur vulnérabilité.

Lutter contre la pauvreté et améliorer la santé mentale au Québec ne vont pas l'un sans l'autre. Ce sont des responsabilités collectives qui interpellent l'État et l'ensemble de la société.

Le manque de ressources en santé mentale a des conséquences

Lorsqu'il y a accès à des soins de première ligne et à des services de santé mentale dans la communauté, les personnes voient leurs conditions de vie s'améliorer.

Faute de ce soutien, trop de personnes au Québec se retrouvent en itinérance, en incarcération et en réadmission fréquente dans les hôpitaux. Loin d'être une fatalité, ces situations sont symptomatiques d'un réseau de services insuffisant et inadéquat.

La faible attention des autorités publiques québécoises à l'égard de la santé mentale et l'insuffisance des moyens consacrés ont d'importantes conséquences sur les plans humains et sociaux.

Financement

Où iront les 112 millions du fédéral pour la santé mentale ?

En mars 2017, le gouvernement du Québec a convenu avec le gouvernement fédéral d'un nouveau financement pour les soins à domicile et les services de santé mentale.

L'entente avec le fédéral alloue 2,53 milliards de dollars sur dix ans au Québec, dont 1,125 milliard ira à la santé mentale, soit 112 millions par an.

Il s'agit ici de chiffres extrapolés de l'entente avec l'Ontario qui destine 45 % des montants de son entente à la santé mentale. Jusqu'à maintenant, les intentions du gouvernement québécois sur l'utilisation de ce transfert fédéral ne sont pas connues.

Dépenses en santé mentale 2016-2017

Dépenses des programmes de santé mentale du réseau public	Crédits des organismes communautaires en santé mentale
1 312 280 000 \$	109 143 000 \$ = 8,3 % des dépenses globales en santé mentale

Source : MSSS, Contour financier 2016-2017

Le COSME demande à ce que les partis s'engagent à hausser de 112 millions dès le prochain budget le financement des services de santé mentale.

Le COSME demande à ce que les partis s'engagent à hausser de 6 à 8 % les dépenses en santé mentale parmi l'ensemble des programmes du ministère de la Santé et des Services sociaux.



Les 450 organismes communautaires en santé mentale réclament du soutien

Les 450 organismes communautaires en santé mentale du Québec et leurs regroupements régionaux vivent de grandes difficultés.

Ces organismes communautaires jouent un rôle de premier plan auprès des personnes ayant des troubles mentaux et leurs proches.



« En plus d'offrir un soutien et un accompagnement aux usagers et à leur famille dans les moments plus critiques de la maladie, ces organismes favorisent le rétablissement et l'intégration dans la communauté des personnes atteintes au moyen d'interventions et de pratiques souples et diversifiées, généralement complémentaires à celles du réseau public », soutient le Commissaire à la santé et au bien-être.

Les organismes communautaires en santé mentale doivent composer avec le vieillissement de la population qui fait apparaître, en plus des problèmes de santé mentale, des problèmes de santé physique plus importants et une mobilité qui se fragilise.

Ces organismes communautaires, par leur enracinement et leur expérience, ont développé des approches innovantes et alternatives qui favorisent la transformation sociale et l'implication citoyenne.

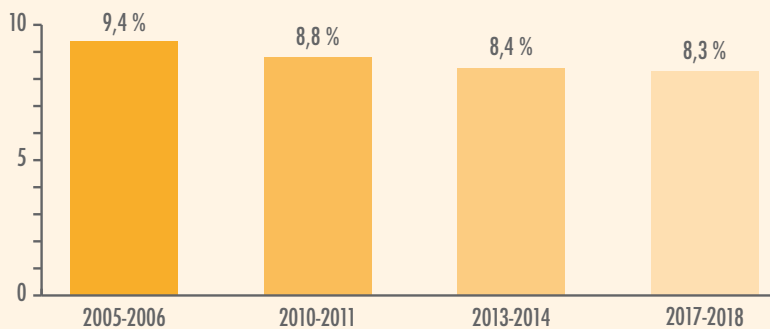
Les organismes communautaires de la santé mentale sont déterminés à faire valoir leur expertise et à s'engager dans le développement d'actions qui visent la prévention, la lutte à la stigmatisation, la défense des droits, l'entraide et le soutien au rétablissement des personnes.



L'objectif de 10 %

L'objectif de hausser le financement des organismes communautaires de la santé mentale à hauteur de 10 % des dépenses du ministère en santé mentale est un engagement du ministère de la Santé et des Services sociaux depuis 2005. Pourtant, d'année en année, les budgets accordés s'éloignent de la cible.

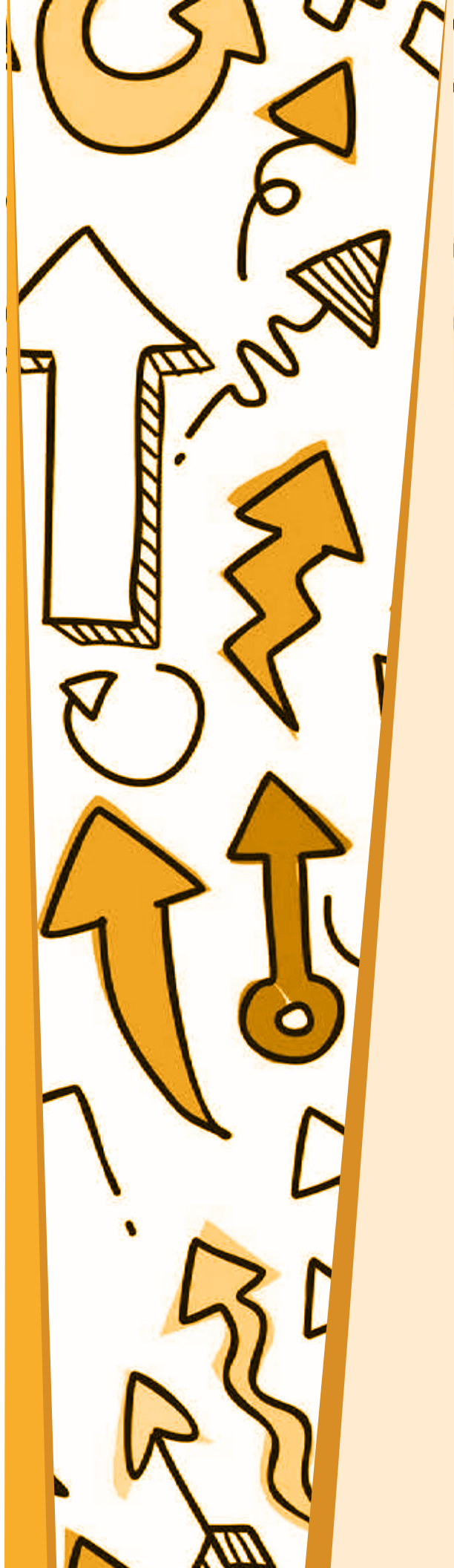
Évolution du pourcentage de financement des organismes communautaires



Sources : CSBE 2012 et MSSS, Contour financier 2013-2014 et 2017-2018

Le COSME demande à ce que les partis s'engagent à hausser de 22 millions de dollars le financement des organismes communautaires en santé mentale dès le prochain budget pour atteindre la cible du 10 % des dépenses en santé mentale et à maintenir ce niveau par la suite.

Le COSME demande à ce que les partis s'engagent à assurer la parité de l'indexation annuelle des organismes communautaires avec celle du réseau public.



Accès aux soins

Les jeunes et la santé mentale

Il est reconnu que 75 % des troubles mentaux apparaissent avant 25 ans et que l'adolescence représente une période critique pour l'émergence des troubles mentaux.

Le secteur québécois de la santé mentale jeunesse montre de sérieuses lacunes, notamment de longs délais pour avoir une évaluation ainsi qu'un traitement et un soutien adéquat.

Sauf certains projets expérimentaux, le Québec n'offre pas de services universels et accessibles aux jeunes en besoin de soins en santé mentale. Il se révèle ainsi en retard comparativement à divers pays et provinces canadiennes qui ont fait une priorité de l'accès à ces services.

Le COSME demande à ce que les partis s'engagent, en collaboration avec les organismes communautaires et les organismes jeunesse, à mettre en place dans toutes les régions du Québec des services intégrés de santé mentale à l'intention des jeunes québécois.

Pour un accès universel à la psychothérapie

Plus de la moitié des Québécoises et Québécois ayant des problèmes psychologiques ont des besoins d'aide non comblés de thérapie ou de counseling, estime le Commissaire à la santé et au bien-être.

Trop de personnes, parce qu'elles n'ont pas les moyens financiers d'être traitées dans le secteur privé, sont laissées à elles-mêmes et manquent d'opportunités de se rétablir.

Rehausser l'accès à la psychothérapie – comme l'ont fait le Royaume-Uni et l'Australie – permettrait de réduire les inégalités d'accès, de diminuer le nombre de personnes invalides, de réduire les coûts sociaux et économiques liés aux troubles mentaux et, ainsi, d'améliorer la santé et le bien-être des Québécois.

Les nombreuses études ont établi hors de tout doute l'efficacité de la psychothérapie dans le traitement des troubles mentaux, comme alternative à la médication pour une majorité de troubles courants ou encore comme complément à cette dernière pour des troubles graves.

Le COSME demande à ce que les partis s'engagent à mettre en place des services universels et gratuits de psychothérapie et autres formes de soutien adaptés aux besoins de la personne.

Logement

Comblent le besoin de se loger

Être logé est un élément fondamental du rétablissement, de l'intégration et de la participation sociale des personnes atteintes d'un trouble mental.

Il est reconnu que l'accès à un chez soi est un facteur déterminant dans la démarche de rétablissement de la personne aux prises avec des difficultés de santé mentale.

Plusieurs défis freinent l'intégration des personnes atteintes d'un problème de santé mentale dans des logements autonomes, notamment la précarité financière, la rareté des logements salubres et abordables, la stigmatisation et les contraintes d'accès au soutien dans la communauté.

Le COSME demande à ce que les partis s'engagent à augmenter le nombre de logements sociaux destinés aux personnes ayant un trouble de santé mentale.

Un objectif en cinq ans de 12 000 unités résidentielles avec accompagnement communautaire et un soutien financier pour que le coût d'un loyer ne dépasse pas 25 % du revenu serait un minimum à atteindre.



Emploi

Le travail, les études et l'exclusion zéro

Pour la majorité des personnes ayant des troubles mentaux graves, l'aide sociale est généralement la seule source de revenus, étant donné que de 80 à 90 % d'entre elles sont sans emploi, fait savoir le Commissaire à la santé et au bien-être. Des études démontrent pourtant que la majorité de ces personnes aspire à intégrer le marché du travail.

Peu de programmes québécois d'intégration au travail s'adressent aux besoins des personnes ayant des troubles de santé mentale. Des organismes communautaires ont pourtant développé avec beaucoup de succès, un modèle de soutien à l'emploi dans le milieu régulier du travail. Avec des moyens appropriés, cette approche pourrait être généralisée à l'ensemble du Québec.

Le COSME demande à ce que les partis s'engagent à augmenter les ressources d'intégration dans le milieu régulier du travail et à soutenir l'accès aux études pour les personnes ayant des troubles de santé mentale.

Le travail à temps partiel, un tremplin pour l'intégration

Les règles actuelles de l'aide sociale sont un frein à l'intégration au travail et à la sortie de l'aide sociale puisque la personne ne peut conserver un revenu de travail à temps partiel au-delà de 200 \$ par mois.

Le COSME demande à ce que les partis s'engagent, à l'instar du Nouveau-Brunswick et d'autres provinces canadiennes, à hausser à 500 \$ le revenu de travail à temps partiel autorisé pour les prestataires de l'aide sociale.



Réseau communautaire en santé mentale (COSME)

Le Réseau communautaire en santé mentale (COSME) a été formé en 2012. Il s'est donné pour mission de faire avancer la cause de la santé mentale et de représenter les organismes communautaires de la santé mentale du Québec.

Font partie du COSME, les regroupements régionaux d'organismes communautaires de la santé mentale de l'Estrie, de la Mauricie-Centre-du-Québec, de la Capitale nationale, de Montréal, de la Montérégie, de l'Outaouais, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de Laval et de Lanaudière.

Les membres du COSME représentent 255 organismes communautaires, soit près des deux tiers des organismes reconnus par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

cosme.ca

[Facebook](#)

[Twitter](#)